

«Il faut libérer les banques du monde politique et des injonctions administratives»

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4953 - Mercredi 11 décembre 2019 - Prix : 10 DA

Oran

L'ex-directeur de l'agence foncière de Bir El Djir condamné à 3 ans de prison ferme



Dans plusieurs villes du pays

## Marches des étudiants pour le changement

La chance d'être l'effet plutôt que la cause

Par Mohamed Habili

**A**u bout d'une enquête émaillée d'incidents, dont certains pour un peu tournaient à la foire d'empoigne, la Chambre des représentants sous contrôle des démocrates se décide à «empêcher» Donald Trump, c'est-à-dire à le mettre en accusation tout en le déférant au Sénat. Deux chefs d'inculpation semblent devoir lui être adressés, l'abus de pouvoir et l'obstruction faite au Congrès dans sa recherche de la vérité, qui s'ils étaient établis, les deux à la fois ou seulement l'un à l'exclusion de l'autre, lui vaudraient à coup sûr d'être destitué de son poste de président des Etats-Unis. Auquel cas, ce serait bien la première fois que cela arrive dans toute l'histoire des Etats-Unis. La seule fois où l'impeachment pouvait aboutir, ce fut dans le cas du fameux scandale du Watergate à la fin des années 1970, une conclusion que le mis en cause, le président de l'époque, Richard Nixon, avait justement prévenu en donnant à temps sa démission. En l'occurrence, les chances que la procédure débouche sur la destitution sont au contraire quasi nulles. Comme la Chambre des représentants, dominée par les démocrates, formule l'accusation, ce qu'elle devait faire hier, mais ne juge pas elle-même, une prérogative revenant au Sénat seul, pour l'heure contrôlé par les partisans de Trump, les jeux sont faits par avance : Trump restera en fonction jusqu'à la fin de son mandat.

Suite en page 3

Tomber de rideau sur l'affaire de montage automobile

# Ouyahia et Sellal écopent de 15 et 12 ans de prison



Ph/E. Soraya/f. A.

Après quatre séances d'audience publique d'un procès qualifié d'«historique», les deux anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, poursuivis pour «dilapidation de deniers publics», «octroi d'indus avantages» et «abus de fonction» dans l'affaire de montage automobile, ont été condamnés, hier, respectivement à 15 et 12 ans de prison ferme par le tribunal de Sidi M'hamed à Alger. Lire page 2

Hors amendes judiciaires

À la fin 2016, la dette fiscale dépassait les 3 600 milliards de DA

Projet

Traduction des plus importants écrits de la littérature populaire algérienne

Tomber de rideau sur l'affaire de montage automobile

# Ouyahia et Sellal écopent de 15 et 12 ans de prison

■ Après quatre séances d'audience publique d'un procès qualifié d'«historique», les deux anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, poursuivis pour «dilapidation de deniers publics», «octroi d'indus avantages» et «abus de fonction» dans l'affaire de montage automobile, ont été condamnés, hier, respectivement à 15 et 12 ans de prison ferme par le tribunal de Sidi M'hamed à Alger.

Par Lynda Naili

Ouverte à 10 heures vingt minutes par le juge près le même tribunal, le magistrat a, comme attendu, prononcé le verdict final du dossier de montage de véhicules et celui du financement occulte de la campagne électorale du 5<sup>e</sup> mandat de l'ex-président Abdelaziz Bouteflika. C'est ainsi que la peine de vingt ans de prison requise dimanche dernier par le procureur de la République contre l'ancien ministre de l'Industrie et des Mines, Abdessalem Bouchouareb, en fuite à l'étranger, sera maintenue. Condamné ainsi par contumace, un mandat d'arrêt international sera également lancé contre lui. C'est ensuite au tour de Ahmed Ouyahia, qui est entré dans la salle d'audience vingt minutes auparavant avec un visage impassible qui, outre une amende de 100 millions de centimes, sera condamné à quinze années de prison. Ouyahia dont tous les revenus et biens acquis illicitement seront saisis, sera aussi désormais privé de ses droits civiques et politiques. Quant à la peine contre Abdelmalek Sellal, qui était visiblement affecté et amaigri, elle est de douze années d'emprisonnement assortie d'une amende de 100 millions de centimes. En outre, s'agissant des ministres inculpés dans cette affaire, le tribunal de Sidi M'hamed retiendra dix ans de prison contre Youcef Yousfi et Mahdjoub Bedda, tous les deux ex-ministres de l'Industrie et des Mines. Alors que Abdelghani Zaalane, ancien ministre des Travaux publics et des Transports, sera acquitté. Par ailleurs, Nouria Yamina Zerhouni, en sa qualité d'ex-wali de



PIVE, SORAYAH/A. A.

Boumerdès, écoperait d'une peine de cinq ans d'emprisonnement, tandis que Hassiba Maghraoui, ex-DG de l'Aniref et ex-DG PME au ministère de l'Industrie, a été relaxé.

Pour ce qui concerne les opérateurs économiques prévenus dans ce dossier, le président du palais de justice de Abane-Ramdane a prononcé des peines de 7 ans de prison contre Ali Haddad et Ahmed Mazouz. La peine d'emprisonnement d'Ahmed Mazouz sera assortie d'une amende d'un million de dinars avec la saisie de tous ses biens. Quant à Aboud Achour, ex-DG du CPA, il écoperait de 3 ans d'incarcération. De plus, 6 ans de prison ferme assortie d'une amende de 600 millions de centimes à l'encontre de Hassan Larbaoui, 3 ans contre

Mohamed Bairi et 5 ans de prison pour Amine Tira, fonctionnaire du ministère de l'Industrie. Mahmoud Chaid et Hadj Saïd pour leur part, écoperont de 2 ans de prison. Farès Sellal, fils de l'ancien Premier ministre a écopé de 3 ans de prison ferme.

## Les ex-ministres et hommes d'affaires condamnés à verser 20 milliards DA au Trésor public

En outre, dans le sillage de cette affaire, le tribunal de Sidi M'hamed a ordonné aux anciens ministres et hommes d'affaires condamnés, de verser au Trésor public, qui s'est constitué partie civile, 20 milliards de dinars algériens (DA) à titre de dédommagement. En outre, Ahmed Ouyahia, Abdessalem

Bouchouareb, Youcef Yousfi, Mahdjoub Bedda et Amine Tira, doivent verser à la partie civile Abdelhamid Achaïbou (propriétaire de KIA) un montant de 2 milliards de DA à titre de dédommagement.

## Indemnisation de Rebrab, Achaïbou et Emin Auto

Enfin, le juge près le tribunal de Sidi M'hamed, après avoir débouté le ministère de l'Industrie et des Mines de sa demande d'indemnisation, car non fondée, a, dans le cadre de la même affaire, condamné Ouyahia, Bouchouareb, Youcef Yousfi, Mahdjoub Bedda et Amine Tira à verser une indemnisation de 100 millions de DA à la partie civile «Groupe Ceval» et

200 millions de DA au groupe Achaïbou Abderrahmane. De plus Ouyahia, Bouchouareb, Yousfi et Mahdjoub Bedda ont été condamnés aussi par la même juridiction à verser une indemnisation de 500 millions de DA à «Emin Auto».

Suite à quoi, le juge a procédé à la levée de la séance à 10 heures trente-sept pour un dossier de corruption considéré comme unique dans les annales de l'histoire de l'Algérie qui aura fait tomber plusieurs symboles de l'ancien système, laissant ainsi, conformément à la loi, aux condamnés, dix jours pour interjeter l'appel auprès de la cour d'Alger. Dans ce contexte, il est à noter que les avocats de la défense, pour la plupart du moins, bien qu'ils aient, dès le départ, boycotté ce procès, étaient là en force. Commentant entre eux pour certains, et avec la presse pour d'autres, ils ont annoncé la reprise de leurs «plaidoiries, une fois cette affaire devant la cour de justice d'Alger». Voici là un verdict pour lequel les deux accusés en dépit d'une situation de stress apparente, ne contesteront pas, du moins pas sur place. Quant au public venu comme depuis le début de ce procès mercredi dernier, la majorité ont estimé la sentence «insuffisante tant la gravité des chefs d'accusation est grande». Pourtant, ce qu'il faut savoir, c'est que la loi sur la prévention et la lutte contre la corruption, tout comme d'ailleurs le code de procédure pénale, prévoit une peine maximale de 20 ans à l'encontre d'anciens Premiers ministres et ministres, ainsi que de hauts responsables de l'Etat. Quant aux dirigeants des entreprises économiques, la peine maximale est de 10 années. L. N.

Benkhalfa au sujet des secteurs bancaire et financier

## «Il faut libérer les banques du monde politique et des injonctions administratives»

Pour l'expert financier et ancien ministre des Finances, Abderrahmane Benkhalfa, l'Algérie doit libérer les secteurs bancaire et financier compte tenu de l'état de son économie en décalage par rapport aux pratiques internationales. Pour Benkhalfa, il ne sera possible de revoir le modèle de gouvernance des institutions financières, qu'en les libérant des interférences du monde politique et des injonctions administratives. Ainsi, l'expert dira qu'en libérant les secteurs bancaire et financier, l'Algérie va inscrire leur modernisation dans la durée, aux fins de les libérer des habitudes du «court-termisme». «Il faut inscrire cette action de modernisation de développement de secteur dans la durée. Ce qui n'a pas permis à l'économie d'avancer est le court-termisme», explique-t-il. Invité de la rédaction de la Chaîne III de la Radio algérienne, il

suggère pour réussir le chantier de cette restructuration, d'ouvrir les banques algériennes au capital, à la Bourse et aux partenaires étrangers. «Dans le monde entier les banques sont le fleuron de l'ouverture et la modernisation», ajoute-t-il. L'invité de la radio explique en outre, la non-évolution des banques par le fait de se retrouver coincées «entre un excès de social et d'options politiques, tout comme d'ailleurs les autres secteurs économiques».

L'ancien ministre des Finances signale au passage que celles-ci sont présentement propriétaires d'un portefeuille de 11 000 milliards de dinars. Pour instaurer une autonomie des institutions financières, Abderrahmane Benkhalfa, suggère de désigner, tout comme d'ailleurs dans l'ensemble des entreprises publiques, des administrateurs indépen-

dants, dotés d'un pouvoir d'initiative et de prise de décisions. Aussi, l'expert financier pense qu'il faut mixer les capitaux. Pour lui, si les capitaux détenus par les banques sont à cent pour cent publics, les banques ne pourraient pas changer de mode de gouvernance. «Il faut revoir complètement la gouvernance administrative. Un ministre qui préside l'assemblée générale d'une banque et les conseils d'administration qui ne sont constitués que de fonctionnaires représentant le ministère des Finances, ça c'est du pareil au même», a-t-il indiqué soulignant qu'«il faut que ça cesse». Sur ce point, il dira qu'un projet dans ce sens est au niveau du gouvernement qui sera applicable à partir du mois de janvier ou juin. D'ici là, «nous aurons des administrateurs indépendants».

Benkhalfa espère tout de même que

cela sera applicable pour les secteurs publics, à savoir Cosider, Air Algérie, Mobilis... En parallèle, l'intervenant suggère qu'il faut donner à ces administrateurs le pouvoir d'initiative et la prise de décision.

L'invité de la Chaîne III a mis par ailleurs en cause les interférences de la Banque centrale sur les activités des organismes financiers. Sur ce point, il a appelé pour qu'elle lève le pied sur ces activités. Il tient à rappeler dans ce contexte qu'à ce jour, toute décision de leur part doit préalablement recevoir son aval. D'autre part, l'expert financier Abderrahmane Benkhalfa, considère que l'Etat doit, lui aussi, changer ses manières de faire consistant à entreprendre ses politiques publiques et sociales par le biais des banques.

Louiza Ait Ramdane

Dans plusieurs villes du pays

# Marches des étudiants pour le changement

■ Pour la 42<sup>e</sup> semaine, ils étaient des milliers d'étudiants et un nombre incalculable de citoyens à marcher dans plusieurs villes du pays. Côte à côte et déterminés à poursuivre leur mouvement, les manifestants ont réitéré leurs revendications habituelles, notamment le rejet de l'élection, la libération des détenus d'opinion et «el hourya» pour l'Algérie.

Par Thinhinene Khouchi

Plus nombreux que les marches précédentes, des étudiants et citoyens ont organisé pour la 42<sup>e</sup> fois des marches pacifiques dans plusieurs villes du pays. A Alger, les manifestants ont commencé à se rassembler dès 10h du matin à la place des Martyrs. Quand cette dernière ne pouvait plus contenir le nombre des participants, ils ont commencé à avancer vers le centre-ville de la capitale en arpentant les rues habituelles. Les marcheurs ont donc réitéré les revendications habituelles mais ont aussi clamé de nouveaux slogans dont «système dégage, l'étudiant s'engage», «srektou leblad yal khawana» (vous avez volé le pays, traîtres), «12/12 la yajouz» (le 12/12 ne passera pas), «hna oulad amirouch, marche arrière manewelouch, jayin talbin el hourya» (on est les fils de Amirouch «un martyr», on ne fera pas marche-arrière, on est venu demander la liberté). Parmi les revendications habituelles, les manifestants ont réitéré leur opposition à l'élection présidentielle qui aura lieu demain scandant aussi «welah manvoti, weli ivoti harki» (on jure qu'on ne votera pas et celui qui



Ph. &gt; E. Sereyoff / A

votera est un harki), «makanch el vote» (il n'y aura pas de vote), «makanche intikhhabate maa el issabates» (pas d'élection présidentielle avec les bandes). Des pancartes sur lesquelles étaient inscrits «non au vote», «je ne voterai pas contre mon pays» ou encore «non au 12/12», exprimaient aussi le rejet de ce rendez-vous électoral. Ils ont, en outre, exigé la libération des personnes arrêtées lors des marches précédentes, scandant «ettelgou wladna» (lâchez nos fils), «nourid el hourya li rijalina» (on veut la liberté pour nos hommes). Ils ont aussi réitéré leurs revendications habituelles,

notamment le départ des résidus de l'ancien système, la lutte contre la corruption, une justice indépendante, une Algérie libre. Exprimant leur attachement à leur mouvement ainsi qu'à leurs revendications, les manifestants scandaient «hirakouna moutawassil» (notre hirak ne s'arrêtera pas), «makanch marche-arrière» (il n'y aura pas de marche arrière). Les marcheurs ont aussi salué la solidarité de la communauté émigrée qui a refusé de voter, scandant «ya el jalya bravo alikoum, el jazayer teftakher bikoum» (eh émigrés, bravo à vous, l'Algérie est fière de vous). Les étudiants

ont annoncé, lors de cette 42<sup>e</sup> marche estudiantine, une marche aujourd'hui à Belouizdad (Belcourt), scandant «ghedwa massira fi Belouizdad» (demain, une marche à Belouizdad) et ont aussi appelé les citoyens à participer massivement aux marches du mercredi, jeudi, vendredi scandant «larebaa, khmis wel jemaa, massirate sans arrêt». Enfin, des marches similaires ont eu lieu hier à Béjaïa, Tizi-Ouzou, Bouira, Annaba, Sétif où une marée d'étudiants et citoyens ont exprimé les mêmes revendications que celles scandées dans la capitale.

T. K.

## Mines à Tamanrasset

### 28 offres techniques retenues pour 13 sites d'exploitation

Vingt-huit offres techniques ont été retenues pour l'exploitation de 13 sites de marbre et de granite dans la wilaya de Tamanrasset, a indiqué, hier à Alger, le président du comité de direction de l'Agence nationale des activités minières (Anam), Djamel Khelouf. L'Anam a procédé à l'ouverture des plis de 29 soumissionnaires qui ont présenté leurs offres techniques suite à l'avis d'appel d'offres national international pour la 49<sup>e</sup> session d'adjudication de 13 permis miniers destinés exclusivement

aux pierres décoratives marbre et granite dans la wilaya de Tamanrasset. Sur le nombre global de ses offres techniques lancées en novembre dernier, 28 ont été retenues contre seulement une offre rejetée pour non-conformité de document au cours de cette séance d'adjudication en présence des soumissionnaires. Désormais, une commission ad hoc est chargée de l'étude et de l'analyse des offres techniques acceptées. Les soumissionnaires des offres techniques éligibles, conformément aux dispositions

du cahier des charges, seront invités à déposer leur offre financière le 25 décembre prochain. Comme pour les plis techniques, l'ouverture des plis financiers se fera également en séance publique et en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants. A noter que cette opération, dans sa 49<sup>e</sup> session d'adjudication, a été lancée par le ministère de l'Industrie et des Mines à travers l'Anam pour la création d'un pôle minier dans la wilaya de Tamanrasset, destiné à ces roches décoratives. Selon le

ministère, l'objectif attendu consiste en la création d'un nouveau pôle minier spécialisé en roches décoratives, principalement en granite et marbres «dans une région à fort potentiel minier». Pour rappel, la précédente session d'adjudication (48<sup>e</sup>) a été lancée en mars de cette année. Elle concernait 8 gisements miniers et 21 carrières répartis sur 15 wilayas du pays. Il en avait résulté l'attribution de 18 permis miniers pour un montant global de 497 millions de DA.

Dalil Y.

## Oléiculture à El Bayadh

### Une récolte de plus de 18 000 quintaux d'olives prévue

Une récolte de 18 000 quintaux d'olives est prévue à El Bayadh lors de la campagne de cueillette lancée récemment dans la wilaya, a-t-on appris hier de la Direction des services agricoles (DSA). Le chef de bureau production et appui technique à la DSA, Omar Rems, a indiqué à l'APS qu'il est attendu durant cette campagne, qui se poursuit, une hausse de la production d'environ 3 000 qx par rapport à la campagne agricole de l'année précédente (plus de 15 000 qx).

Cette hausse est due à l'augmentation de la superficie réservée à l'oléiculture estimée cette année à 800 hectares contre 750 ha l'an dernier, a-t-il souligné, faisant savoir que la superficie globale consacrée à l'oléiculture dans cette wilaya steppe est de 1 191 ha totalisant 376 000 oliviers dont 138 000 productifs. L'oléiculture est répartie dans les différentes régions de la wilaya, dont notamment El Bayadh qui compte la plus grande superficie (plus de 470 ha) suivie de

Boualem (232 ha), Labiodh Sidi Cheikh (200 ha) et Bougtob (171 ha), a-t-il indiqué. Par ailleurs, il est prévu également une hausse de la production d'huile d'olive cette année, avec une quantité attendue de 2 180 hectolitres contre 1 840 l'an dernier, selon la même source. Les responsables du secteur agricole ont convenu de développer cette filière par la formation des professionnels, soit 80 agriculteurs, en plus de sorties périodiques sur le terrain de techniciens et ingé-

nieurs pour inspecter différentes exploitations et fermes oléicoles et donner des orientations aux agriculteurs en vue de les encourager pour une hausse qualitative et quantitative de la production, a-t-il indiqué. Un conseil professionnel de la filière oléicole a été récemment créé, a-t-il ajouté, soulignant que la préoccupation soulevée par les agriculteurs est le manque de main-d'œuvre spécialisée, surtout lors de la campagne de cueillette, nonobstant l'inexistence d'une

Hani B.

## LA QUESTION DU JOUR

### La chance d'être l'effet plutôt que la cause

Suite de la page une

La question qui se pose pour le moment n'est donc pas celle ayant trait à ce qui lui reste de temps à passer à la Maison-Blanche, mais celle de savoir s'il va pouvoir obtenir un deuxième mandat. C'est à cette aune, et à elle seule, qu'il convient donc de mesurer l'impact de la procédure lancée à son encontre, le 24 septembre dernier, après bien des hésitations de la part de ses censeurs, et plus particulièrement de Nancy Pelosi, la présidente de la Chambre, qui plus que tout le monde ne s'y était résolue qu'à son corps défendant. Autrement dit, l'enquête dont il a été l'objet trois mois durant, est-elle de nature à compromettre sa réélection, ou au contraire à la favoriser ? A en croire certains sondages, la procédure n'a été ni complètement contreproductive ni tout à fait inutile, puisqu'elle a eu au moins pour effet d'augmenter le pourcentage des Américains qui croient Trump coupable de forfaiture dans le dossier ukrainien. Le problème, c'est que cette augmentation ne semble pas avoir diminué le nombre des inconditionnels, qui lui est resté constant. Un cas sans doute unique dans les annales, qui voit un président américain conserver dans son premier état son socle électoral, telle quelle sa famille politique au sens étroit du terme. L'usure du pouvoir, une fatalité qui n'épargne personne, n'a pas mordu sur l'espèce de monolithes formés des plus enthousiastes des électeurs conservateurs de Trump. A croire que celui-ci n'est pas tant un dirigeant politique qu'un gourou, un chef de secte. La réalité, c'est que Trump, comme l'ont souvent dit quelques-uns de ses détracteurs, n'est pas lacaze mais l'effet. Ce qui l'a amené au pouvoir l'a précédé, et de plusieurs années. C'est la crise économique de 2008, dont les effets, quoi qu'on en dise, et par conséquent les causes aussi, sont toujours à l'œuvre. Si c'est cette crise qui explique l'avènement de Trump, alors c'est elle aussi qui, toutes choses égales par ailleurs, plausiblement maintiendra au pouvoir, du moment qu'elle est toujours là. C'est en ce sens qu'un impeachment inabouti, tournant donc à son avantage, travaille plus à sa victoire en novembre de l'année prochaine qu'à sa défaite.

M. H.

huilerie dans la wilaya. Une situation qui pousse les producteurs à transférer leurs produits vers des unités de conservation et huileries des autres wilayas, a-t-on déploré.

Hors amendes judiciaires

# À la fin 2016, la dette fiscale dépassait les 3 600 milliards de DA

■ La dette fiscale, détenue par les directions des impôts des wilayas ainsi que par la Direction des grandes entreprises (DGE), hors amendes judiciaires, a atteint plus de 3 600 milliards (mds) de DA à la fin 2016, selon le Rapport annuel de la Cour des comptes publié au dernier "Journal officiel".

Par Salim N.

**R**elavant le «faible recouvrement des droits constatés, privant le Trésor public de recettes, et aggravant les restes à recouvrer», le rapport précise que le montant détenu par les directions des impôts de wilayas s'est élevé, à la fin de 2016, à 11 379,166 mds de DA dont 3 629,24 mds de DA afférents à la dette fiscale et 7 749,925 mds de



Ph. &gt; D.R.

DA au titre des amendes judiciaires. A ce total, viennent s'ajouter les restes à recouvrer enregistrés au niveau de la Direction des grandes entreprises, qui s'élevaient à 170,834 mds de DA, selon le rapport. La Cour relève, pour 2016, et à l'ins-

tar des exercices précédents, la «prédominance des recouvrements par mode de retenue à la source et de paiement spontané et des prévisions peu maîtrisées, en dégageant une moins-value importante, estimée à -230,69 mds de DA». Les recettes en pro-

venance de certains impôts et taxes, comme l'IBS, les recettes ordinaires et l'impôt sur le patrimoine, demeurent «en deçà des attentes au détriment du principe de l'égalité devant l'impôt», note le rapport qui attribue cette contre-performance aux difficul-

tés rencontrées par les services de l'assiette fiscale dans la détermination de la matière imposable, au manque d'intervention chez les redevables et au manque de recensement périodique. Le faible rendement de ces impôts est également dû à «la prolifération des phénomènes de l'évasion et de la fraude fiscale», souligne la Cour des comptes. L'importance de la dépense fiscale, estimée à 886,325 mds de DA en 2016, dont l'impact sur l'économie, à travers la valeur ajoutée que suscitent ces avantages, n'est pas évalué, a aussi contribué à ce résultat. Ainsi, la Cour pointe du doigt dans son rapport «le manque d'efficacité et d'efficience dans l'application des procédures de recouvrement». «Malgré des instructions données par l'administration des impôts aux services externes, y dépendants, en vue d'assainir les fichiers des contribuables, la situation reste non apurée, plutôt aggravée, en raison notamment de la faiblesse des recouvrements par voie de rôles et le manque d'efficacité et d'efficience dans l'application des procédures de recouvrement», souligne la Cour.

S. N./APS

## Exécution du budget de 2016

### Plusieurs dysfonctionnements relevés

**L**a Cour des comptes, a relevé, dans son rapport d'appréciation sur l'exécution du budget de 2016, inclus dans le cadre de son rapport annuel, publié au dernier «Journal officiel», plusieurs dysfonctionnements relatifs à la gestion des dépenses budgétaires. Sur les résultats de l'exécution de la loi de finances 2016, la Cour relève une compression des dépenses de 12,29 %, outre un redressement des recettes budgétaires de 10,13 %, soit de 462,34 milliards (mds) de DA, qui reste tout de même inférieur à l'augmentation réalisée en 2015 (16,30 %). Cela a contribué à réduire le déficit budgétaire à 1 517,36 Mrds de DA (y compris dépenses imprévues), soit -53,12 % par rapport aux prévisions de l'année et -46,96 % comparativement aux réalisations de l'exercice précédent. Cependant, le déficit budgétaire reste, souligne la Cour, «surévalué», par l'imputation sur le budget de l'Etat des dépenses dites imprévues, qu'on soutient-elle, «insuffisamment renseignées et qui ne sont pas de nature à asseoir les règles de transparence et de rationalité budgétaires». La Cour a également observé «le non-respect des règles d'octroi et d'utilisation des crédits nécessaires répondant à des besoins réels». Les dépenses budgétaires ont été réalisées à hauteur de 6 543,49 mds de DA en 2016, dont 4 326,91 mds de DA en dépenses de fonctionnement (66,13 % en structure), 2 031,26 mds de DA au titre des dépenses d'équipement (31,04 %) et 185,32 mds de DA en dépenses imprévues (2,83 %). Rappelant que la gestion de ces dépenses a été caractérisée par des mesures de plafonnement de certaines dépenses, en dehors des dépenses de personnel, et de gel d'opérations d'équipement, instituées dans l'optique de rigueur, d'économie et

de rationalisation des dépenses budgétaires, la Cour souligne que ces mesures «n'observent pas les principes d'autorisation de prévision». Les mesures en question ont été, en outre, «pratiquées de manière peu orthodoxe donnant lieu à d'importants montants impayés (augmentation de ladette), dans un contexte marqué par un manque de rigueur dans la prévision où des reliquats considérables sont affichés, à savoir 480,423 mds de DA pour les dépenses de fonctionnement et 3 955,417 mds de DA pour l'équipement», observe la Cour dans son rapport. Les dépenses incompressibles continuent à être prééminentes, en premier rang les dépenses du personnel, en augmentation par rapport à 2015 (+4,65 %), avec une proportion de 54,39 %, suivies des interventions publiques (28,77 %). Les transferts sociaux marqués par une hausse de 7,77 % par rapport à 2015, se sont élevés à un montant global budgétisé de 1 841,57 mds de DA, soit l'équivalent de 9,83 % du PIB. Le niveau de ces transferts témoigne, selon la Cour, «des difficultés à contenir ce type de dépenses». D'une part, leur gestion, à travers les contributions et les subventions accordées aux différents établissements et organismes publics, se heurte à des difficultés de suivi et d'efficacité, d'autre part, à assurer leur couverture face à une conjoncture davantage fragilisée par la chute tendancielle des cours du pétrole et de la raréfaction des sources de financement, explique-t-elle. Par ailleurs, la ventilation par secteur d'activité laisse apparaître, poursuit la Cour, une «faible absorption des crédits d'équipement, mis en place par l'Etat pour le développement des secteurs». Ainsi, le programme d'investissement a enregistré un taux de consommation en-dessous de la moyenne, soit

38 % contre 36 % en 2015, d'où d'importants reliquats de crédits, soutient la Cour des comptes. Les programmes communaux de développement (PCD) n'ont été exécutés qu'à hauteur de 47,73 %, leur gestion ayant été marquée, fait observer la Cour, par «plusieurs insuffisances en l'absence, entre autres, d'une planification et de programmation au niveau de plusieurs communes, l'absence des programmes de développement annuels et pluriannuels et le manque de maturation des projets». L'absence de critères de répartition des crédits et la non-participation des citoyens et des acteurs locaux aux choix des priorités d'aménagement et de développement économique, social et culturel, dans les conditions prévues par les pouvoirs publics à même d'assurer le développement durable de la collectivité et améliorer le niveau de vie des citoyens a été également relevée. Pour ce qui est des comptes spéciaux du Trésor, ils ont été décaissés, à la fin 2016, un solde créditeur de 2 950,552 mds de DA, contre 5 919,101 mds de DA en 2015, soit une régression de 50,15 % (-2 968,553 mds de DA). La même tendance a été enregistrée en 2015 par rapport à 2014 avec une baisse de 28,61 % (- 3 622,815 mds de DA). Ce résultat est imputable principalement aux comptes d'affectation spéciale (CAS) qui ont dégagé un solde créditeur de 4 532,154 mds de DA contre 7 381,712 mds de DA en 2015. Dans son rapport, la Cour évoque des insuffisances dans la gestion de ces comptes. «Les insuffisances dans la gestion des CAS demeurent de mise, particulièrement celles liées aux modalités de financement et à la mobilisation des fonds. Aussi, une sensible élévation du solde débiteur des comptes de prêts est constatée, surtout ceux destinés à l'habitat et au

Fonds national de l'investissement et résulte des faibles niveaux de recouvrement», précise-t-elle. En matière des recettes budgétaires, elles ont atteint 5 026,13 mds de DA en 2016, composées, en majorité, de ressources ordinaires avec 3 343,58 mds de DA (66,52 %) suivies de la fiscalité pétrolière pour 1 682,55 mds de DA (33,48 %). Une amélioration est constatée par rapport à 2015, propulsée par les recettes fiscales (+5,58 %) et les autres recettes (+442,158 mds de DA avec un taux de progression de 194,43 %) liées au produit de la contribution de la Banque d'Algérie, tandis que les recettes ordinaires et la fiscalité pétrolière ont emprunté une tendance inverse, manifestée par des taux négatifs respectifs de -28,08 % et de -2,34 %. Concernant le déficit global du Trésor, qui a reculé à -2 054,61 mds de DA en 2016, contre -2 806,244 mds de DA en 2015, son redressement résulte, notamment de l'augmentation des profits des comptes spéciaux du Trésor apurés ou clôturés. Le financement des déficits cumulés par le Trésor a été majoritairement assuré par les ressources du FRF dont 2 370,352 mds de DA ont été affectés en 2016. A noter que la Cour des comptes exerce sa mission consultative des avant-projets de loi de règlement budgétaire (APLRB) conformément à la Constitution et l'ordonnance 95-20 de 1995, modifiée et complétée, relative à la Cour, qui prévoit, dans son article 18, que «la Cour des comptes est consultée sur les avant-projets annuels de loi de règlement budgétaire». Les rapports d'appréciation qu'elle établit à cet effet, au titre de l'exercice considéré, sont transmis par le gouvernement à l'institution législative avec le projet de loi y afférent.

Ghani Y.

Foire de la production nationale

# Participation de 500 entreprises nationales publiques et privées

■ Le ministre du Commerce, Saïd Djellab, a affirmé, lundi à Alger, que la 28<sup>e</sup> édition de la Foire de la production nationale sera marquée par la participation de plus de 500 entreprises nationales publiques et privées et une présence en force des industries militaires.

Par Salem K.



PHOTO: R.

Lors d'une conférence de presse au siège de la Société algérienne des foires et des expositions Pins Maritimes (Safex), le ministre a précisé que la 28<sup>e</sup> édition de la Foire de la production nationale, prévue du 19 au 28 décembre, verra la participation de plus de 500 entreprises nationales publiques et privées et des start-up, outre une forte pré-

sence des industries militaires. Le ministre a précisé que plus de 120 entreprises nationales participantes actives dans différents domaines, notamment les industries manufacturières et alimentaires, l'industrie du ciment et la sidérurgie. Cette édition offrira l'occasion à plus de 50 start-up d'exposer leurs expériences au niveau d'un pavillon qui «sera une véritable pépinière d'idées et

d'opportunités», a-t-il ajouté, estimant que cette manifestation constituera, pour les opérateurs, l'occasion d'asseoir une vision commune de l'avenir de la production nationale et de faire connaître les capacités de production de chaque exposant, outre celles de l'industrie militaire. Le ministre du Commerce a mis en avant l'importance des activités parallèles, citant les

conférences et les rencontres professionnelles réunissant les entreprises publiques et leurs pairs privés pour examiner les opportunités d'intégration, une rencontre sur le marketing dans les entreprises publiques et une autre sur le financement des start-up avec la participation de représentants des banques et des entreprises. La 28<sup>e</sup> Foire de la production nationale verra le lan-

cement d'une campagne de sensibilisation pilote à travers la wilaya d'Alger pour encourager les boulangeries à utiliser les sacs en papier au lieu des sacs plastiques, a encore fait savoir le ministre. Par ailleurs, le 19 décembre sera la date du lancement d'une autre campagne en faveur de la numérisation et du e-paiement. Le ministre a saisi cette occasion pour annoncer que 2020 sera l'année de l'ouverture sur l'investissement étranger, après la suppression de la règle 51/49 régissant l'investissement étranger en Algérie, dans la loi de finances 2020. Dans le cadre de la diversification et la promotion du produit national, M. Djellab a évoqué la création de zones industrielles spécifiques, ajoutant que la priorité sera accordée aux zones frontalières du Sud du pays afin de jouer le rôle de locomotive de l'intégration économique de l'Algérie en Afrique. Il a indiqué que l'objectif de ces opérations, qui seront lancées successivement, est l'élaboration d'une vision claire à moyen et long terme pour une économie nationale compétitive encourageant les jeunes et l'innovation, et permettant au pays de jouer un rôle économique pionnier en Afrique et en Méditerranée. De son côté, le directeur général de la Safex, Tayeb Zitouni, a mis en avant la croissance qu'a enregistrée ces deux dernières années la Foire de la production nationale, devenant la plus importante manifestation organisée par la Safex. Cette Foire qui occupera une superficie de 22 352 m<sup>2</sup>, enregistre, pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, la participation des entreprises relevant de l'Armée nationale populaire (ANP) avec un total de 16 unités de production dans les domaines de l'industrie navale et aéronautique, l'industrie électronique et les énergies renouvelables, outre le textile et la mécanique. Concernant la répartition de l'activité économique, les organisateurs ont fait état de 50 entreprises actives dans le domaine de l'industrie de montage, 27 entreprises dans le domaine de l'industrie électrique et électronique et 69 autres actives dans le domaine de l'industrie chimique et pétrochimique. S. K.

Pétrole/prix

## Le Brent progresse à 64,29 dollars

Les prix du pétrole se stabilisaient hier en cours d'échanges européens, dans un marché digérant l'accord de l'Opep+ mais restant prudent à quelques jours de la date limite fixée par Washington avant l'introduction de nouvelles taxes à l'égard de la Chine. Dans la matinée, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en février valait 64,29 dollars à Londres, en hausse de 0,06 % par rapport à la clôture de lundi. A New York, le baril américain de WTI pour janvier gagnait 0,03 % à 59,04 dollars. Les prix du pétrole restent soutenus alors que les investisseurs digèrent le resserrement du marché à venir avec les réductions d'offre annoncées par l'Opep et ses alliés la semaine dernière,

selon un analyste. Vendredi, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et ses alliés, dont la Russie, sont parvenus à un accord pour réduire encore leur production d'au moins 500 000 barils par jour afin de soutenir les cours du brut. A ce nouvel objectif s'ajoutent des baisses «volontaires et supplémentaires» de plusieurs producteurs, dont le Royaume saoudien qui promet une réduction de 400 000 barils supplémentaires. Pour des analystes, le respect de l'accord sera le principal enjeu à venir, «mais avant cela, les investisseurs se concentreront sur les discussions commerciales». L'administration Trump menace toujours d'imposer le 15 décembre des tarifs dou-

niers additionnels de 15 % sur les quelque 160 milliards de dollars de biens chinois qui ont été, jusqu'à présent, épargnés. Parmi les biens visés, figurent les téléphones portables ou encore les vêtements de sport. Un accord cette semaine pourrait donner un nouveau coup de fouet aux prix du pétrole, potentiellement plus important que celui donné par l'accord de l'Opep+, étant donné ce que cela implique pour l'économie mondiale, a souligné Craig Erlam. La guerre commerciale que se livrent les deux premières puissances économiques fait craindre des conséquences néfastes pour la croissance mondiale et donc pour la demande d'or noir.

May S.

Italie/Indicateur

## La production industrielle italienne toujours en baisse

La production industrielle italienne a poursuivi sa baisse en octobre, diminuant de 0,3 % sur un mois, a annoncé hier l'Institut national des statistiques (Istat). Sur un an et corrigé des effets de calendrier, le recul s'élève à 2,4 %. Il s'agit du huitième mois de

baisse d'affilée. L'économie italienne est affectée par le ralentissement en Europe, les tensions commerciales entre la Chine, l'Europe et les Etats-Unis, mais aussi par la prudence des entreprises qui investissent moins. L'Italie ne devrait connaître qu'une

croissance de 0,2 % de son PIB (Produit intérieur brut) en 2019, selon l'Istat, et de 0,1 % selon la Commission européenne, ce qui en fera le dernier pays en termes de taux de croissance de la zone euro et de l'Union européenne.

Ali O.

Changes

## L'euro progresse face au dollar dans un marché attentiste

L'euro progressait très légèrement hier face au dollar, dans un marché calme avant une série d'événements majeurs attendue en fin de semaine, tandis que la livre se stabilisait après son envolée des derniers jours. Hier matin, l'euro prenait 0,09 % face au billet vert, à 1,1075 dollar. «La volatilité sur le marché est faible, les investisseurs gardant leurs munitions pour les risques à venir, comme les réunions des banques cen-

trales américaine et européenne, les élections au Royaume-Uni et la prochaine date limite pour de nouveaux droits de douane le 15», a expliqué Ricardo Evangelista, analyste, pour qui ce pourrait bien être «le calme avant la tempête». L'administration Trump menace toujours d'imposer le 15 décembre des tarifs douaniers additionnels de 15 % sur les quelque 160 milliards de dollars de biens chinois qui ont été, jus-

qu'à présent, épargnés. Parmi les biens visés, figurent les téléphones portables ou encore les vêtements de sport. «Les fluctuations relativement faibles des taux de change ces derniers jours (...) suggèrent que la majorité des investisseurs s'attendent à ce que les taxes soient reportées», a de son côté souligné Thu Lan Nguyen, analyste. Concernant la politique monétaire, la Réserve fédérale américaine annoncera

sa décision aujourd'hui, à l'issue d'une réunion de deux jours, tandis que celle de la Banque centrale européenne est attendue pour jeudi. Les analystes tablent sur un maintien des taux d'intérêt dans les deux cas mais espèrent des indices sur des ajustements à venir. Quant à la livre, elle se stabilisait face à l'euro et au dollar, au lendemain de plus hauts depuis respectivement mai 2017 et mai 2018. Demain, des élections légis-

latives anticipées, dont les résultats auront d'importantes conséquences sur le processus du Brexit, auront lieu au Royaume-Uni. Une victoire des conservateurs, scénario considéré comme le plus probable actuellement, bénéficie à la devise britannique car elle permettrait de sortir enfin de l'incertitude et écarterait du pouvoir le parti travailliste, dont le programme est honni des milieux d'affaires. R.T.

Blida

# Arrêt d'approvisionnement de quatre laiteries en poudre de lait

■ L'Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (ONIL) a arrêté l'approvisionnement de quatre laiteries en poudre de lait, destinée à la production de lait pasteurisé au prix soutenu, pour non-respect de la loi, a-t-on appris du directeur du soutien auprès de cet organisme public.

Par Nassima A.

Cette décision est due au non-respect par ces laiteries (dont le nom n'a pas été divulgué), des «conventions signées avec l'ONIL, les engageant à l'exploitation exclusive de la poudre de lait dans la production de lait pasteurisé, dont le prix est soutenu et fixé à 25 DA le sachet», a indiqué à l'APS Tarek Benhocine.

Il a ajouté que ces laiteries, qui ne bénéficieront plus à l'ave-

nir de la poudre de lait, «utilisaient cette dernière (poudre de lait) dans la fabrication de produits dérivés du lait», ce qui est, a-t-il souligné «en contradiction avec la législation régissant cette activité économique».

Le responsable a fait part, au titre des actions initiées en vue de mettre un terme à ce type de «dépassements» à l'origine de «perturbations dans la distribution du lait», a-t-il dit, «de l'organisation de visites surprises, en coordination avec les directions



des wilayas, au niveau des laiteries bénéficiant de l'approvisionnement en poudre de lait».

Ces visites visent la «vérification, sur place, de l'utilisation de la poudre de lait conformément à

la loi», a-t-il souligné. Sachant que le ministère du Commerce avait promulguée en 2017, de concert avec le ministère de l'Agriculture, un décret exécutif interdisant le changement

d'orientation de la poudre de lait soutenue destinée aux familles.

Selon M. Benhocine, l'ONIL distribue une moyenne mensuelle de près de 8 000 tonnes de poudre de lait, au profit des laiteries du pays. «Un volume sujet à des changements chaque année», a-t-il observé.

A noter, également, que l'ONIL a enregistré une hausse sensible des quantités de lait produites, à l'échelle nationale, durant ces dix dernières années. La «production nationale de lait a atteint les 850 millions de litres, contre 350 millions de litres en 2009», a indiqué M. Benhocine, estimant néanmoins qu'elle demeure «en deçà des besoins nationaux, en la matière», a-t-il indiqué.

N. A./APS

Samy Y.

Oum El Bouaghi

## Labellisation du fromage traditionnel "Bouhezza"

Le fromage traditionnel "Bouhezza", produit du terroir de la wilaya d'Oum El Bouaghi, a été labellisé par le Comité national de la labellisation, qui s'est récemment réuni au siège du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, a-t-on appris, auprès de l'association "Imsenda" de promotion et de protection de l'appellation du fromage "Bouhezza".

A ce propos, Samir Messaïli, en charge de la labellisation du fromage "Bouhezza", membre de cette même association et du comité spécialisé qui a étudié le cahier des

charges de la labellisation de ce produit traditionnel, a affirmé que ce comité a été présidé par le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Cherif Omari, en personne. La réunion du Comité national de la labellisation, qui comprend 21 membres, a regroupé des représentants de plusieurs secteurs en relation avec la labellisation, en plus du président de l'association Imsenda pour la promotion et la protection de la dénomination "Bouhezza", Kheireddine Mazouz, a précisé la même source. M. Messaïli a ajouté que la prochaine étape qui

interviendra après la labellisation du fromage "Bouhezza" consiste en la signature de la décision par le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche afin d'enregistrer le produit en dernier lieu au Centre national de la propriété intellectuelle afin de le protéger. La même source a aussi fait savoir que le fromage "Bouhezza" est "le troisième produit labellisé à travers le pays", après Deglet Nour de la région de Tolga, dans la wilaya de Biskra, et les figues sèches de Beni Maouche, dans la wilaya de Bejaïa.

Samy Y.

Oran

## Hausse du volume de distribution d'eau potable

Le volume de distribution d'eau potable dans la wilaya d'Oran a augmenté lundi à 510 000 mètres cubes/jour soit une hausse de 2 pour cent, a-t-on appris de la Société d'eau et d'assainissement d'Oran (SEOR). Suite à la perturbation dans la distribution engendrée

par la montée de résidus à la station de dessalement d'eau de mer d'El Mactaa, mardi dernier, à cause des intempéries, la SEOR et les services de gestion de la station d'El Mactaa ont pris une batterie de mesures pour augmenter la production et combler progressivement le manque, a-t-

on indiqué. Ces dispositions ont permis d'augmenter le volume de distribution quotidien à partir de ce lundi à 510 000 m<sup>3</sup>, soit 2 pc par rapport à la quantité distribuée auparavant estimée à 490 000 m<sup>3</sup>/j, a fait savoir la SEOR, qui a tenu à rassurer les habitants de la wilaya d'Oran du

rétablissement de la situation d'alimentation en eau potable.

Pour rappel, la SEOR a enregistré, le week-end dernier, une perturbation dans la distribution d'eau suite à une baisse de la production à 50 pc du volume total de l'eau distribuée (245 000 m<sup>3</sup>/j). Devant cette situation, les

services de la wilaya ont constitué une cellule de crise composée du directeur des ressources en eau et des responsables de la SEOR pour en trouver des solutions.

Hamid Z.

Ansej-Khenchela

## Création de plus de 9000 postes d'emploi depuis 1998

Plus de 9 000 postes d'emploi ont été créés dans la wilaya de Khenchela depuis l'année 1998 à la faveur du financement de projets dans le cadre de l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (Ansej), a-t-on appris du directeur de l'antenne locale de cette agence.

Le financement des projets dans le cadre de ce dispositif, opérationnel dans la wilaya depuis 1998, a permis d'atteindre les objectifs fixés, notamment la création de 9 720 emplois, a indiqué Abdeslem Zeroual lors d'un point de presse tenu au siège de l'Ansej.

Pas moins de 7 564 micro-entreprises, créées dans le cadre de cet organisme depuis l'année 1998 jusqu'au début du mois de décembre courant, ont contribué à relancer l'économie locale à travers les 21 communes de la wilaya de Khenchela, a assuré M. Zeroual.

Le secteur des services a totalisé 3 744 projets, suivi des secteurs de l'agriculture avec 2 047 projets, l'artisanat avec 847 pro-

jets, le bâtiment et les travaux publics et hydrauliques (BTPH) avec 478 et l'industrie avec 448, a-t-il fait savoir.

Durant la même période, le coût global du financement des projets agricoles, qui ont permis la création de 5.000 postes d'emploi, a atteint «plus de 83 milliards de dinars», a précisé M. Zeroual, soulignant que «la vocation agricole de la wilaya de Khenchela et l'engouement notamment au Sud de la wilaya sur les activités agricoles ont contribué au développement de la filière dans la région». S'agissant du bilan de l'année en cours, M. Zeroual a fait état du financement de 67 projets versés dans les domaines de l'agriculture (26 projets), les services (20 projets), l'artisanat (21 projets), le bâtiment (7 projets) et l'industrie (7 projets).

De nouvelles mesures visant à dégelier l'extension des activités de différents projets ont été récemment approuvées, a annoncé la même source qui a appelé les jeunes à se diriger vers les bureaux de l'Ansej en vue de

bénéficier de ces avantages. Le directeur de l'antenne locale de l'Ansej a révélé que la maison de l'entrepreneuriat a été officiellement ouverte au niveau de l'université Abbas Leghrour de Khenchela, évoquant l'organisation d'une campagne de sensibilisation, «du 16 au 18 décembre prochain», visant à inculquer la culture d'investissement chez les étudiants prochainement promus.

Aussi, 181 locaux de l'office de la promotion et de la gestion immobilière (OPGI) et de l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL) seront distribués «durant l'année en cours» à des jeunes bénéficiaires de projets dans le cadre des différents dispositifs d'aide à l'emploi, et ce, en application des décisions du conseil ministériel mixte relatives au programme de distribution des locaux commerciaux relevant des institutions placées sous la tutelle du ministère de l'Habitat, a fait savoir M. Zeroual.

F. Y./APS

## Ain Témouchent Suspension à titre conservatoire du chef de daïra de Beni Saf

LE CHEF de daïra de Beni Saf (Ain Témouchent) a été suspendu de ses fonctions à titre conservatoire, a-t-on appris auprès des services de la wilaya.

La suspension du chef de daïra de Beni Saf a été décidée par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire pour des raisons professionnelles.

Ce responsable a déjà occupé le même poste au niveau de la daïra d'El Malah (Ain Témouchent) avant d'être muté à Beni Saf dans le cadre du mouvement partiel ayant touché le corps des chefs de daïra en novembre 2018.

Agence

Sahara occidental

# Création à Tokyo d'une «Association des députés japonais pour le Sahara occidental»

■ Un groupe parlementaire de solidarité avec le peuple sahraoui a été créé à Tokyo (Japon), sous le nom «Association des députés japonais pour le Sahara occidental», dans le but de sensibiliser à la cause sahraouie dans le pays et faire connaître le combat du peuple sahraoui pour son autodétermination et son indépendance.

Par Fella Y.

Ce groupe est initié par trois parlementaires japonais, principalement Hiroshi Hase, ancien ministre de l'Education et organisateur en chef des Jeux olympiques de Tokyo 2020, qui est également le secrétaire général adjoint du Parti libéral démocrate au pouvoir, Hiroyuki Yoshiie, ancien vice-président ancien ministre de l'Education et vice-ministre de la Justice (Parti libéral démocrate) et Mito Kakizawa, indépendant membre du Congrès, qui a visité les camps de réfugiés en janvier 2015. La réunion qui s'est tenue dans la salle des parlementaires à Tokyo, a vu la participation de 10 députés de différents partis et 6 officiers représentant le ministère japonais des Affaires étrangères, qui ont assisté en tant qu'observateurs, principalement le directeur de la première section de l'Afrique, le vice-directeur de la première section de l'Afrique, chef de la coopération humanitaire internationale, Vice-président en chef de l'IHC, Directeur en chef de la première section du Moyen-Orient et examinateur en chef du Moyen-Orient, spécialement au Maghreb. Au cours des discussions qui ont marqué l'événement, le président de "l'Association des députés japonais pour le Sahara occidental", M. Hiroshi Hase, a interrogé les représentants du ministère japonais des Affaires étrangères sur les relations du Japon avec le gouvernement de la République arabe sahraouie démocratique (RASD). Chose surprenante, souligne l'agence de presse sahraouie SPS, les responsables du ministère ont reconnu qu'ils obtenaient en effet toutes les informations sur le conflit sahraoui des autorités d'occupation marocaines, ce qui a été jugé très inapproprié par les parlementaires japonais. A la fin de l'événement, ce groupe parlementaire et l'association des journalistes japonais pour le Sahara occidental, représenté par Hirata Itsuku, espéraient voir le peuple du Sahara occidental jouir de leur droit à l'autodétermination, tout en exprimant leur engagement travailler au Japon pour faire connaître ce dernier cas de décolonisation en

Afrique. Juin dernier, une association de solidarité avec le peuple sahraoui a été créée à Tokyo. Composée d'universitaires, de journalistes et de membres d'ONG, l'Association des amis du peuple sahraoui, a



pour objectif de «dénoncer la situation détériorée des droits de l'Homme dans les territoires occupés du Sahara occidental ainsi que le pillage de ses richesses par l'occupant marocain». L'association tente à tra-

vers ses activités politiques au Japon d'obtenir l'appui du gouvernement nippon dans le but de trouver une solution juste et définitive au conflit sahraoui.

F. Y./APS

Nouveau gouvernement en Tunisie

## Deux formations politiques se retirent des concertations

Deux formations politiques se sont retirées au cours de ces dernières 72 heures des concertations dirigées par le Chef du gouvernement désigné, Habib Jemli, en vue de former un nouveau gouvernement en Tunisie, rapportent des médias locaux. Il s'agit du parti Echaâb et du Front démocrate, siégeant tous les deux au sein de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP), précisent les mêmes sources. Les partis El Massar et le Front populaire avaient déjà fait part au lendemain de la désignation de Habib Jemli par le mouvement Ennahdha (majoritaire au Parlement) de leur non participation au prochain gouvernement. «Le mouvement Echaâb a décidé de suspendre sa participation aux concertations sur la formation du prochain gouvernement», a déclaré, vendredi, Zouhair Maghzaoui, secrétaire général du parti. Pour sa part, le président du Courant démocrate Mohamed Abbou, a annoncé, le jour même le retrait définitif de son parti des concertations sur la formation du gouvernement. «Le Courant démocrate ne prendra pas part à la future équipe gouvernementale et les députés du bloc ne voteront

pas en faveur du gouvernement de Habib Jemli», a-t-il dit. Pour la formation Echaâb, c'est la «méthodologie adoptée» dans la constitution du futur gouvernement qui est à l'origine de sa décision. «La méthodologie adoptée dans la constitution du prochain gouvernement n'est qu'une continuité de l'échec des gouvernements qui se sont succédé depuis la Révolution. Le mouvement met en doute la capacité du Chef du gouvernement désigné et de son équipe à relever les grands défis auxquels la Tunisie fait face», a argué M. Maghzaoui, estimant que M. Jemli a «failli» dans sa mission. La raison du retrait, pour ce qui est du parti du Courant démocrate est, selon M. Abbou, la proximité du Chef du gouvernement désigné du mouvement Ennahdha. «Le Courant démocrate ne peut gouverner avec le mouvement Ennahdha», a-t-il souligné, estimant que «les perceptions et les objectifs du mouvement Ennahdha sont soumis à ses propres intérêts». M. Abbou a en outre fait savoir que sa formation politique avait «une autre conception de l'Etat et de l'avenir du pays», La «proximité» de Habib Jemli du parti

Ennahdha semble aussi, selon des sources médiatiques locales, la principale raison de l'«hésitation» d'autres partis à «coopérer activement» avec lui. C'est le cas notamment des partis Qalb Tounes et destourien libre, disposant respectivement de la deuxième et troisième majorité au sein de l'ARP. Le fait que Habib Jemli soit proche du parti Ennahdha «bloque» énormément ce dernier dans l'élaboration d'un programme ou des orientations pour le futur gouvernement, notent pour leur part des analystes de la scène politique tunisienne. Habib Jemli avait entamé ses concertations officielles le 19 novembre. Il ne lui reste désormais qu'une dizaine de jours pour annoncer l'équipe de son gouvernement. La Constitution en vigueur accorde un autre délai d'un mois pour la formation du gouvernement. Après quoi, le président de la République procède à la désignation d'une nouvelle personnalité. L'équipe proposée par le chef du gouvernement doit bénéficier de l'approbation de la majorité parlementaire, selon la Constitution en Tunisie.

Dalial O.

Gaz en Méditerranée

## La Libye et la Turquie pourraient unir leurs efforts

La Turquie et la Libye pourraient mener des activités d'exploration conjointes au large de Chypre, dans une zone qui recèle d'importants gisements de gaz, a déclaré lundi le président turc Recep Tayyip Erdogan dont le pays a signé avec Tripoli un accord maritime fin novembre. «Avec cet accord, nous avons augmenté au maximum le territoire sur lequel nous avons autorité. Nous pouvons mener des activités d'exploration conjointes», a déclaré M. Erdogan lors d'une interview accordée à la télévision publique TRT. Une telle entreprise ne ferait

que renforcer la colère de la Grèce, qui a critiqué l'accord entre la Libye et la Turquie comme violant le «droit maritime international et des îles grecques à des frontières maritimes». Selon le ministre turc de la Défense Hulusi Akar, le protocole d'accord signé avec la Libye concernant la délimitation des zones de juridiction maritime dans la Méditerranée «ne représente ni une menace ni une atteinte aux droits d'autres pays». S'exprimait lors de sa visite au quartier général du Centre des opérations de commandement des forces terrestres à Ankara,

M. Akar, cité par l'agence Anadolu, a également souligné que «nous continuons notre engagement envers ce qui est stipulé dans les accords avec la Russie et les Etats-Unis sur l'opération "Source de paix" et nous attendons de nos alliés et amis qu'ils remplissent leurs obligations». Le ministre turc de la Défense a indiqué aussi, que «la Turquie prend au sérieux les menaces qui pèsent sur l'Otan (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord), et nous attendons que l'Alliance assume ses responsabilités envers nous de la même manière». Samedi, le pré-

sident turc Recep Tayyip Erdogan a fait savoir que l'accord de délimitation des frontières maritimes signé avec la Libye a été envoyé aux Nations unies pour enregistrement, affirmant que «nous utiliserons l'intégralité de nos droits conformément au droit international et au droit maritime».

Pour rappel, le 27 novembre, la Turquie a signé un mémorandum d'accord avec le gouvernement internationallement reconnu de la Libye, qui délimite les zones maritimes de la Méditerranée orientale et réaffirme les droits en mer de la

Turquie et des Chypriotes turcs. L'accord devrait protéger les droits de la Turquie face aux activités de forage menées par la Grèce et Chypre en Méditerranée, qui sont à l'origine de frictions entre Ankara et Athènes. En réponse, la Grèce a annoncé vendredi avoir ordonné à l'ambassadeur de Libye de quitter le pays dans les 72 heures. L'accord est officiellement entré en vigueur samedi suivant sa publication au «Journal officiel» turc, le Parlement turc l'ayant approuvé jeudi.

Sabiba O./R. M.



Destitution de Trump

# Démocrates et Républicains à couteaux tirés sur l'enquête

■ Démocrates et républicains américains se sont écharpés lundi en offrant leurs conclusions diamétralement opposées de l'enquête en destitution contre Donald Trump, illustrant les profondes divisions partisans qui traversent les États-Unis.

Par Rosa C.

L'opposition démocrate a présenté son dossier contre le président républicain, en amont d'un vote crucial à la Chambre des représentants sur sa mise en accusation («impeachment»), qui pourrait intervenir avant Noël. Au terme d'une audition acrimonieuse longue de près de dix heures, marquée par de vives passes d'armes, le chef démocrate de la commission judiciaire n'a laissé aucun doute sur sa position. La conduite de Donald Trump «est à

l'évidence passible d'une mise en accusation. Cette commission agira en conséquence», a déclaré Jerry Nadler, sans préciser les dates des étapes à venir. Le milliardaire «a violé son serment envers les Américains, il a fait passer son propre intérêt avant notre sécurité nationale», a-t-il martelé. M. Trump «représente encore aujourd'hui une menace pour l'intégrité de nos élections et notre système démocratique». Les républicains ont eux tenu la ligne de défense de la Maison-Blanche, dénonçant «un spectacle politique». «Les démocrates

n'arrivent pas à se remettre du fait que Donald Trump est président depuis sa victoire surprise en 2016», a lancé le numéro deux républicain de la commission, Doug Collins. Proclamant depuis le début de l'affaire qu'il n'a rien fait de mal, Donald Trump a confié lundi avoir regardé «un petit peu» cette audition fleuve. «C'est une honte, c'est un coup monté», a-t-il encore dit. Forts de leur majorité à la Chambre, les démocrates ont initié fin septembre l'enquête en destitution, après avoir appris que Donald Trump avait demandé à l'Ukraine d'enquêter sur le démocrate Joe Biden, bien placé pour l'affronter lors de la présidentielle de 2020. L'accusant d'abus de pouvoir, ils estiment que le président a fait pression sur l'Ukraine, notamment en suspendant une importante aide militaire destinée à ce pays en guerre avec la Russie. Après deux mois d'enquête à la chambre basse et une quinzaine d'auditions, la commission judiciaire va désormais s'atteler à rédiger l'acte d'accusation contre le président. Plusieurs chefs sont envisagés: abus de pouvoir et corruption, entrave à la bonne marche du Congrès et entrave à la justice. La commission devra les approuver, peut-être dès la fin de la semaine, avant un vote en séance plénière. Compte tenu de la majorité démocrate à la Chambre, Donald Trump deviendra certainement le troisième président de



R. D. R.

l'histoire, après Andrew Johnson et Bill Clinton, mis en accusation au Congrès américain. Lâché par ses troupes, Richard Nixon avait démissionné avant le vote en séance plénière. Le milliardaire devrait ensuite être acquitté lors du procès au Sénat, où les républicains sont majoritaires et le soutiennent largement. Des semaines d'auditions et d'enquête n'y ont rien fait, au contraire: républicains et démocrates sont encore apparus fermement retranchés dans leurs positions lundi.

«Le président Trump a mené pendant des mois un complot pour solliciter une aide étrangère

dans sa campagne de réélection en 2020», a affirmé un juriste qui représentait les démocrates, Daniel Goldman. Le juriste Steve Castor, au service des républicains, a lui jugé que les démocrates n'étaient pas parvenus à démontrer un abus de pouvoir au cours de cette enquête «précipitée». Il a aussi évoqué à plusieurs reprises Joe Biden et son fils. Hunter Biden avait été nommé au conseil d'administration d'un grand groupe gazier ukrainien, Burisma, lorsque son père était vice-président de Barack Obama. Ce qui mène le président à les accuser, sans preuves, d'être corrompus.



## Commentaire

Hypocrisie

Par Fouzia Mahmoudi

Comment oublier les clichés surréalistes des dirigeants Donald Trump et Kim Jong-un se serrant la main et rire ensemble en signant un document qui devait prouver les progrès des relations entre les États-Unis et la Corée du Nord. Alors qualifié d'avancée majeure, la signature de ce document en juin 2018, aux engagements assez flous, semble aujourd'hui être oubliée alors que les insultes recommencent à fuser entre Washington et Pyongyang. La Corée du Nord s'en est ainsi prise lundi au «bluff» diplomatique du président américain, «un vieillard dépourvu de patience», augmentant la pression sur Washington à propos des négociations sur le nucléaire. Donald Trump et le leader nord-coréen Kim Jong-un avaient échangé insultes et menaces d'apocalypse nucléaire en 2017. Après une dangereuse montée des tensions, Washington et Pyongyang avaient entamé un dialogue inédit sur la dénucléarisation de la Corée du Nord l'année suivante. Les relations se sont à nouveau dégradées après un sommet raté à Hanoï en février: le président américain avait refusé de commencer à lever les sanctions imposées à Pyongyang en échange d'un début de désarmement nucléaire proposé par Kim Jong Un. Pyongyang a donné à Washington jusqu'à la fin de l'année pour lui faire de nouvelles propositions en échange d'une reprise des négociations sur la dénucléarisation, menaçant de prendre une «nouvelle direction» non précisée si rien d'acceptable n'était mis sur la table par les Américains. Trump a indiqué samedi que l'option militaire restait ouverte, tout en estimant que «Kim Jong-un est trop intelligent et a beaucoup trop à perdre, voire tout, à agir de façon hostile». Kim Yong Chol, ex-ministre nord-coréen des Affaires étrangères, a raillé lundi les «mots et tournures bizarres» de Donald Trump, le qualifiant de «vieillard irréflectif et incohérent». «Cela montre naturellement que Trump est un vieillard dépourvu de patience», a ajouté de son côté Kim Jong-un, désormais président du Comité coréen de paix Asie-Pacifique, dans un communiqué diffusé par l'agence officielle KCNA. «De ses mots et expressions, nous pouvons voir à quel point il est irrité aujourd'hui». Le responsable nord-coréen a souligné que Kim Jong-un n'avait utilisé «aucune expression irritante envers le président américain pour le moment», mais prévenu que sa «compréhension» envers Trump pourrait changer. «Il doit comprendre que son style de bluff et son hypocrisie semblent assez anormaux et irréalistes pour nous», selon Kim Jong-un. «Nous n'avons plus rien à perdre». Lundi soir, un autre responsable nord-coréen, Ri Su Yong, vice-président du Comité central du Parti des travailleurs de Corée, a prévenu dans un communiqué à KCNA que Donald Trump devrait «réfléchir à deux fois s'il ne veut pas voir des conséquences encore plus catastrophiques». Depuis plusieurs mois, le Nord multiplie les déclarations abruptes et les tirs d'armements balistiques, dont un «test très important» depuis sa base de lancement de satellites ce week-end. Jeudi dernier encore, la vice-ministre des Affaires étrangères, Choe Son Hui, avait qualifié Trump de «gâteux», le surnom favori de Pyongyang pour le dirigeant américain au pic des tensions de 2017. Mais il est difficile de prendre toutes ces démonstrations au sérieux, lorsque l'on connaît les personnalités volatiles et changeantes de Trump et de Kim Jong-un qui peuvent changer de ton à tout moment pour annoncer un nouveau sommet où on pourra les voir, une fois encore, se congratuler mutuellement.

F. M.

## Ukraine

### Poutine et Zelensky dialoguent mais actent leurs divergences à Paris

Les présidents russe et ukrainien, Vladimir Poutine et Volodymyr Zelensky, sont convenus lors de leur première rencontre lundi à Paris d'une série de mesures pour relancer le processus de paix en Ukraine, mais ont surtout acté leur désaccord sur son volet politique, se donnant rendez-vous dans quatre mois pour tenter le surmonter. «Pour moi, je le dis honnêtement, le résultat de cette rencontre, c'est très peu: je voudrais résoudre un plus grand nombre de problèmes», a résumé Volodymyr Zelensky lors d'une conférence de presse commune à l'issue d'un sommet sous les auspices du président français Emmanuel Macron et de la chancelière allemande Angela Merkel. Le maître du Kremlin s'est voulu plus optimiste, saluant un «pas important» vers une désescalade et «sans doute» un dégel. «La Russie va faire tout ce qui dépend d'elle pour que le conflit soit terminé», a-t-il affirmé. Les quatre dirigeants sont au moins tombés d'accord sur un point

après trois ans de paralysie dans le processus de paix: «Le fait que nous soyons côte à côte est en soit un résultat important», a assuré Emmanuel Macron. Il a qualifié de «blessure ouverte au cœur du continent européen», cette guerre entre Kiev et les séparatistes pro-russes qui a fait plus de 13 000 morts dans le Donbass, bastion industriel de l'Est ukrainien, et un million de déplacés depuis 2014. «Nous avons encore beaucoup de travail à réaliser mais j'ai l'impression qu'il y a de la bonne volonté pour résoudre des questions difficiles», a estimé la chancelière allemande Angela Merkel. Consolidation du cessez-le-feu, nouvel échange de tous les prisonniers restant d'ici la fin décembre, nouveau retrait de combattants de trois zones d'ici fin mars prochain... Le sommet a envoyé plusieurs signaux positifs. Mais le président ukrainien n'a pas pu arracher les concessions qu'il demandait pour l'organisation d'élections locales dans le Donbass. Kiev craint

qu'elles ne se fassent aux conditions des séparatistes et ne soient pas libres et transparentes. Il réclame notamment le démantèlement préalable de tous les groupes armés «illégaux» – comprendre les séparatistes pro-russes et leurs parrains russes – et le retour sous contrôle ukrainien de la frontière entre cette région de l'Est de l'Ukraine et la Russie. «Nous avons des divergences complètes sur la frontière», a-t-il martelé. Moscou réclame de son côté l'application des accords de Minsk qui prévoient le retour de la frontière sous contrôle ukrainien après les élections seulement. Volodymyr Zelensky, novice en politique, est aussi sous la pression de son opinion, qui redoute de le voir faire trop de concessions face à Vladimir Poutine. Plusieurs manifestations ont eu lieu ces derniers jours. Selon l'agence Interfax, les protestataires réunis lundi soir devant la présidence ont estimé que le chef de l'État «n'a franchi aucune ligne rouge» à Paris.



## Projet

# Traduction des plus importants écrits de la littérature populaire algérienne

■ L'écrivain, linguiste et chercheur en patrimoine populaire, D' Abdelhamid Bourayou, a dévoilé, lundi à Boumerdès, une action en cours pour la réalisation d'un projet de traduction des plus importants écrits de la littérature populaire algérienne d'expression française, durant la période coloniale et d'après l'indépendance, vers l'arabe.

Par Adéla S.

Ce projet littéraire, considéré comme une «initiative personnelle», selon une déclaration du D' Bourayou à l'APS, est axé sur tous «les écrits des orientalistes français de la période coloniale», avant de s'orienter dans «une 2<sup>e</sup> phase vers les écrits des auteurs algériens d'expression française à la même époque», a-t-il indiqué. Le professeur à l'université d'Alger, également auteur de nombreux ouvrages et études dans le domaine, a fait part de la traduction et édition, à ce jour, de «tout ce qui a été écrit sur le rôle de la femme algérienne dans le conte populaire algérien, parallèlement à un ensemble de contes édités et exposés au dernier Salon national du livre à Alger». D' Bourayou a cité, entre autres ouvrages traduits, une étude sur le mythe d'«Amour et Psyché» écrit par Apulée au II<sup>e</sup> siècle, né vers 125 ap. J. C. à Madaure, à l'époque Numide, non loin de Cirta (actuelle Constantine). L'ouvrage est un classique de l'humanité, connu aujourd'hui

sous le nom de l'«Ane d'or». «La traduction de cette œuvre littéraire mondiale, démontrant une similitude avec le roman la "belle et la bête", sera bientôt éditée», a-t-il fait savoir, soulignant l'impératif de présentation des écrits de ce premier romancier de l'humanité au lecteur algérien, «car Apulée est considéré comme une partie de la culture algérienne et maghrébine en général», a-

t-il estimé. L'écrivain et critique Bourayou a aussi signalé la traduction vers l'arabe (par lui), d'un «beau récit», selon son expression, écrit par un auteur algérien (non identifié) traitant de la situation du peuple algérien dans la partie ouest du pays, durant le colonialisme espagnol, a-t-il fait savoir. «Ce récit, écrit sous formes de nouvelles a été découvert en 1910 par un



homme de lettres français», a-t-il en outre signalé. D'autres écrits algériens sont également en cours de traduction, en collaboration avec des spécialistes en anthropologie, dont des études en anthropologie réalisées par D' Nadhir Maârouf, ayant occupé nombre de postes de responsabilité et d'enseignement à l'université de Tlemcen et au Centre

national de recherche en anthropologie sociale et culturelle d'Oran (Craso), parallèlement à la traduction d'une étude de terrain sur les coutumes et l'artisanat et leur relation avec les traditions du mariage à Tlemcen, réalisée par Hafika Maârouf, de l'université de Tlemcen.

A. S./APS

## JM-2021

## Emmener la musique symphonique en banlieue, le combat de Zahia Ziouani

Depuis 1998, avec l'Orchestre symphonique Divertimento qu'elle dirige, Zahia Ziouani joue aussi bien à la Philharmonie de Paris que dans des salles plus petites de banlieue. «Nous sommes un des rares orchestres à jouer à la Philharmonie, à l'Opéra de Paris mais aussi à Stains, à Vaulx-en-Velin ou dans la banlieue du Mans. A chaque fois avec le même engagement, les mêmes solistes, les mêmes habits car nous ne faisons pas de distinction entre les petites et grandes salles». Zahia Ziouani est cheffe d'orchestre. Cela fait maintenant vingt ans qu'elle tente de sortir la musique symphonique des temples qui lui sont dédiés.

Au départ uniquement actifs en Seine-Saint-Denis, Zahia Ziouani et son orchestre professionnel, baptisé Divertimento, font aujourd'hui résonner Bach et Bizet dans les maisons de quartier et les salles polyvalentes de sept régions. «Il n'y a pas une semaine, pas un mois où nous ne nous déplaçons pas». L'objectif est simple : faire découvrir à tous les publics et notamment aux habitants des banlieues la musique symphonique.

«Ça demande du temps, de l'énergie mais ça fonctionne. Je n'ai jamais vu un enfant dire : "Ça ne m'intéresse pas". Tout le monde est sensible à cette énergie, aux émotions... La musique symphonique comme culture

populaire, c'est tout à fait possible et pour toutes les tranches d'âge». Comme outil pour améliorer le vivre ensemble également. «L'idée c'est que cette diversité que l'on voit quand nous jouons dans les quartiers populaires se retrouve ensuite dans les grandes salles de concert. Il y a quand même eu des progrès en dix ou vingt ans. A cette époque, parfois on me riait presque au nez quand je défendais la culture en Seine-Saint-Denis. Aujourd'hui cela surprend moins, c'est plus ancré dans les consciences même si les moyens ne sont pas forcément à la hauteur des ambitions».

Racim C.

## Derrière le succès de Nollywood et de l'afropop

### Les dures réalités de l'industrie culturelle nigériane

Faute de cadre juridique adapté, le cinéma et la musique «made in Nigeria» rayonnent dans le monde entier mais rapportent peu à leurs auteurs. Dans un des quartiers branchés de Lagos, mégapole effervescente du Nigeria considérée comme la capitale culturelle africaine, la première édition du Tefest, foire du cinéma et de la musique qui s'est tenue fin novembre, ne manquait pas de paillettes. Mais derrière les faux cils, les costumes sur mesure et les dizaines de millions de fans sur Instagram, la réalité du secteur est beaucoup moins glamour qu'il n'y paraît : des salaires de misère, aucune protection sociale, des lois sur la propriété intellectuelle pas ou peu appliquées et très peu de canaux de diffusion. Selon le Fonds monétaire international (FMI), la culture représentait 1,4 % du PIB nigérien en 2016, mais cela pourrait être bien plus, dans un pays qui compte près de 200 millions d'habitants, d'autant qu'elle s'exporte sur tout le continent et à travers la diaspora. Les chanteurs de l'afropop nigériane, tels que Burna Boy, Wizkid ou Davido, multiplient les tournées, leurs titres passent en boucle sur toutes les radios et les chaînes spécialisées. Et Nollywood est considéré comme la deuxième industrie du cinéma au monde,

avec 2 500 films produits par an. Et pourtant, le secteur des médias et du divertissement n'a généré dans son ensemble que 4,5 milliards de dollars (environ 3,9 milliards d'euros) en 2018, selon le cabinet PwC. C'est très peu comparé à l'Afrique du Sud (9,1 milliards de dollars en 2018), qui produit moins, s'exporte peu et possède un marché national quatre fois moins important. Son secteur est toutefois beaucoup mieux organisé, avec des paiements de droits d'auteur pour les artistes, des studios pour les tournages, des scènes de concert dynamiques, des plate-

formes numériques d'écoute, davantage de cinémas...

#### «Personne ne nous a pris au sérieux»

Autant de revenus qui demandent des investissements et un cadre de protection juridique qui n'existent quasiment pas au Nigeria. «Ici, le divertissement s'est construit sans aucune structure», explique Omotola Jalade-Ekeinde, alias «Omo Sexy», fondatrice du Tefest et actrice aux 4,5 millions d'abonnés sur Instagram. «On a créé, inventé, produit et, pendant des décen-

niés, personne ne nous a pris au sérieux». Désormais les choses changent, les grandes majors commencent à s'intéresser à l'afropop, Netflix et Canal + tentent de séduire les stars de Nollywood. Mais face à un secteur totalement désorganisé, il est parfois difficile d'investir. «Le secteur privé essaie désormais de comprendre qui nous sommes et comment nous fonctionnons», confie Omotola Jalade-Ekeinde. La «reine de Nollywood» a imaginé cette foire du secteur du divertissement comme une plateforme où acteurs, chanteurs, producteurs,

assureurs, avocats et agents de stars peuvent se rencontrer et s'organiser ensemble. «L'heure n'est pas aux célébrations», s'empare Efe Omoregbe, manager de la superstar 2Face et ancien directeur de la société nationale des droits d'auteur, dissoute par le gouvernement pour cause de conflits internes. «Nous devons plutôt réparer et nous attaquer aux problèmes structurels graves dans le secteur», assène ce «vétérain» de la musique nigériane. «Nous vivons dans une culture de l'abus de la propriété intellectuelle».

R. C.

## Art contemporain

### Une banane scotchée au mur s'est vendue 120 000 dollars, un artiste l'a mangée

Maurizio Cattelan, 59 ans, a vendu 120 000 euros une banane, scotchée au mur avec un large ruban adhésif gris à la foire d'art contemporain Art Basel de Miami. Une vente qui va alimenter les conversations sur l'art contemporain ! L'artiste italien Maurizio Cattelan, 59 ans, a vendu 120 000 euros une banane, scotchée au mur avec un large ruban adhésif gris à la foire d'art contemporain Art Basel de Miami. Intitulée «The Comedian», l'œuvre est disponible en trois exemplaires dont deux ont été vendus, selon la galerie Emmanuel Perrotin qui représente l'artiste. Le troisième et dernier exemplaire est en vente pour 150 000 dollars.

La banane artistique exposée à Miami a visiblement attiré les convoitises. Ce samedi, David Datuna, qui se décrit comme un artiste américain d'origine géorgienne installé à New York, s'est ainsi fait un plaisir de décoller le fruit à 120 000 dollars du mur blanc, de la peler et la manger devant une foule de curieux, avant de se faire escorter à l'abri des regards par la sécurité. Il y voit une «performance artistique» qu'il intitule «Hungry Artist» («Artiste ayant faim»).

Le préjudice n'est que très relatif, selon la galerie Emmanuel Perrotin : «Il n'a pas détruit l'œuvre. La banane, c'est l'idée», a expliqué son directeur des relations avec les musées

Lucien Terras, au quotidien Miami Herald.

Toute la valeur réside en effet dans le certificat d'authenticité, le fruit étant censé se faire remplacer régulièrement plutôt que de pourrir. D'ailleurs, au bout d'un quart d'heure une nouvelle banane était scotchée au mur.

«Cela a amené beaucoup de tension et d'attention sur l'installation et nous ne sommes pas fervents du spectacle», a ajouté Lucien Terras. «Mais la réaction a été fantastique. Cela donne le sourire à beaucoup de gens». Avec de telles œuvres, les visiteurs de la foire d'art contemporain Art Basel sont ressortis avec la banane !

A. D./AFP



## Mondial de yoseikan budo La sélection décroche 9 médailles dont 3 en or

L'ÉQUIPE algérienne de yoseikan budo a remporté neuf médailles dont trois en or au Mondial de la discipline clôturé dimanche à Paris (France), a indiqué le président du Comité national de yoseikan budo, Maître Salah Mouhoub. Les trois titres mondiaux remportés par l'Algérie qui a participé avec 13 athlètes dont trois filles, ont été décrochés par Ramdane Khellakh - classe B (-70 kg), Youcef Bouriaa - classe A (+90 kg) et Islam Ighilagha - classe B (+90 kg). Trois autres médailles d'argent ont été remportées par l'Algérie, respectivement par Nassim Berzal - classe B (-65 kg), Khaled Benouar - classe A (-70 kg) et Nesma Boudjeriba -

classe B (+72 kg). En revanche, les athlètes Khaled Mehdi - classe A (80 kg), Seif Eddine Lebandji - classe A (-65 kg) et Sara Achouri - classe A (-72 kg) se sont contentés chacun d'une médaille de bronze. Dans l'épreuve par équipes, le club de Chabab El Kadiria (Chlef) s'est imposé, grâce à Karim Heddache (-90kg), Yazid Khider (-70 kg) et Tarek Heddache (-85 kg). A l'issue de ces résultats, le Comité national de yoseikan budo a exprimé, sur sa page facebook, ses félicitations à l'ensemble des athlètes pour avoir honoré les couleurs nationales et à tout le staff technique et arbitres ayant participé au Mondial de Paris.

## Tennis / Classement mondial féminin de l'ITF Inès Ibbou classée 174<sup>e</sup>

L'ALGÉRIENNE Inès Ibbou, qui s'est maintenue pendant trois semaines consécutives au 178<sup>e</sup> rang du classement mondial de la Fédération internationale de tennis (ITF), a gagné quatre places ce lundi, pour se hisser au 174<sup>e</sup>, qu'elle occupe désormais avec un total de 152 points. De son côté, l'Oranaise Amira Benaïssa, qui restait sur une chute vertigineuse de 427 places dans le précédent classement, s'est bien ressaisie cette semaine, en gagnant 107 places, pour se placer au 1841<sup>e</sup>

rang. Quoique, malgré cet important regain de forme, Benaïssa n'a pas réussi à reconquérir son statut de deuxième meilleure algérienne chez l'ITF, puisque c'est désormais Hanine Boudjadi qui l'occupe, en étant 1750<sup>e</sup>, après un gain de 14 places cette semaine. Dans le haut du classement, c'est toujours l'Australienne Seone Mendez qui caracole en tête, devant l'Égyptienne Sandra Samir (2<sup>e</sup>), au moment où la Brésilienne Thaisa Grana Pedretti complète ce Top3.

## Handball

### Report des compétitions du week-end

LA FÉDÉRATION algérienne de handball (FAHB) a indiqué lundi que toutes les compétitions prévues les 13 et 14 décembre sont reportées au 20 décembre prochain. Ce report qui concerne tous les championnats nationaux, dont l'Excellence dames, intervient à cause du déroulement de l'élection prési-

dentielle, prévue jeudi 12 décembre. Rappelons que l'Excellence messieurs est gelée depuis la 7<sup>e</sup> journée, disputée le 29 novembre, afin de permettre à la sélection nationale de préparer la Coupe d'Afrique des nations CAN-2020, prévue fin janvier en Tunisie.

## Badminton / Open international d'Afrique du Sud Mameri-Medal décrochent le titre à Pretoria

LA PAIRE algérienne composée de Kocella Mameri et Sabri Medal a décroché la médaille d'or de l'Open international de badminton d'Afrique du Sud, disputé du 5 au 8 décembre à Pretoria (Afrique du Sud). La paire algérienne s'est imposée en finale face à son homologue égyptien Hatem Djamel-Ahmed Saleh, en deux sets (21-17, 21-17), alors que les médailles de bronze sont revenues aux doubles Égyptien Aberahmen Abdelhakim-Mohamed Mostapha et Mauricien Melvin Appiah-Louba Attiche. Le président de la Fédération algérienne de badminton, Amine Zoubiri, s'est félicité du résultat obtenu par la paire algérienne, estimant que cette médaille d'or permet à Mameri et Medal de se rapprocher d'une qualification aux Jeux olympiques 2020 à Tokyo. «Mameri et Medal qui sont près d'une qualification olympique,

sont déjà inscrits à deux Open internationaux aux Etats-Unis (17-21 décembre) et en Italie (24-28 décembre 2019). Nous allons également les inscrire à d'autres tournois pour confirmer leur forme du moment et arracher un billet pour Tokyo», a-t-il déclaré à l'APS. «Les prochains tournois seront très importants pour nos deux athlètes, vu le nombre de points important attribués aux participants. Une performance de Mameri et Medal face aux meilleurs badistes du monde lors des prochains rendez-vous, les rapprocherait un peu plus d'une qualification olympique», a-t-il ajouté. La paire algérienne Mameri-Medal s'était déjà illustrée lors de l'Open international de Zambie, disputé fin novembre à Lusaka, en décrochant la médaille d'argent après une défaite en finale face aux Égyptiens Hatem Djamel-Ahmed Saleh (22-20, 19-21, 14-21).

# Prix du sport africain 2019 L'EN sacrée meilleure équipe, Mahrez meilleur joueur

■ La sélection algérienne de football, championne d'Afrique 2019, a été nommée meilleure équipe africaine et son capitaine Riyad Mahrez, meilleur joueur du continent, lors de la cérémonie de remise des trophées «Prix du sport africain» qui s'est déroulée dimanche au Caire (Egypte).



Mahrez sacré en attendant le Ballon d'or africain

Par Mahfoud M.

Les trophées ont été remis à l'ambassadeur d'Algérie en Egypte, Mohamed Salah Ladjouzi, par le ministre égyptien de la Jeunesse et des Sports, Ashraf Sobhy. Organisée en marge des travaux de la Conférence internationale sur la lutte contre la corruption dans le sport en Afrique, qui s'est tenue au Caire du 6 au 8 décembre, cette cérémonie s'est déroulée en présence notamment du président des Associations et comités nationaux olympiques d'Afrique, Mustapha Berraf, et

son homologue égyptien Ahmed Nasser, président de l'Union des confédérations sportives africaines. L'Algérie a été sacrée championne d'Afrique de football 2019, en s'imposant devant son homologue sénégalaise sur le score de 1 à 0, en finale de la CAN-2019 disputée en juillet dernier en Egypte. C'est donc une bonne nouvelle pour le football algérien qui reçoit une récompense pour les efforts fournis lors de la CAN 2019 où les Verts sont montés sur la plus haute marche du podium. Cela encourage la sélection nationale à aller de l'avant, essayer d'arracher d'autres trophées et réussir de

bien meilleurs résultats, notamment en décrochant la qualification à la phase finale du Mondial 2022 du Qatar dont les éliminatoires débuteront bientôt. Les Verts attendront aussi les CAF-Awards qui seront décernés au mois de janvier prochain et détermineront si la sélection sera encore récompensée de la plus haute distinction sur le plan africain, surtout pour Ryad Mahrez qui sera en concurrence avec deux grands joueurs qui sont les deux attaquants du FC Liverpool, le Sénégalais Sadio Mané et l'Égyptien Mohamed Salah.

M. M.

## FAF

### Les compétitions reportées au 15 décembre

Toutes les compétitions et manifestations footballistiques sont reportées au 15 décembre, a annoncé lundi la Fédération algérienne de football (FAF) sur son site officiel. «La FAF porte à la connaissance de toutes les Ligues, des clubs et du grand public, que toutes les compétitions et manifestations footballistiques sont reportées du lundi 9 décembre à minuit jusqu'au 15 du même mois à 6h00», a indiqué l'instance fédérale dans un communiqué, précisant que cette décision a été prise conformément à un arrêté du ministère de la Jeunesse et des Sports. Le report est lié à l'organisation de l'élection présidentielle jeudi prochain.

Du coup, le match JS Kabylie - MC Oran, comptant pour la mise à jour de la 13<sup>e</sup> journée du championnat de Ligue 1, prévu initialement mardi au stade du 1<sup>er</sup> Novembre de Tizi-Ouzou, est reporté à une date ultérieure. La 14<sup>e</sup> journée de Ligue 2, qui devait se jouer initialement samedi dernier puis a été reportée au 14 décembre, n'aura finalement pas lieu à cette date. Cette décision concerne également le match de basket-ball entre le GS Pétroliers et le GS Cosider de la mise à jour du calendrier du Championnat d'Algérie, Division nationale 1 dames, programmé initialement mardi (18h00) à la salle d'Hydra (Alger).

## MC Alger

### Casoni restera à la barre technique

Le conseil d'administration du MC Alger, réuni ce lundi en session extraordinaire, a décidé de maintenir l'entraîneur français Bernard Casoni à son poste jusqu'à la fin de la phase aller du championnat de Ligue 1 professionnelle de football, a appris l'APS auprès de son président Achour Betrouni. «Le conseil d'administration a décidé de renouveler sa confiance à l'entraîneur Bernard Casoni pour le reste de la phase aller du championnat. Un bilan sera dressé sur le parcours de l'équipe et on décidera ensuite de

l'avenir du technicien français et son staff technique», a déclaré Betrouni. Lors des trois dernières rencontres de championnat, le Mouloudia, en baisse de régime, n'a récolté qu'un seul point sur 9 possibles. Samedi dernier les Vert et Rouge ont essuyé une lourde défaite à Bel Abbès face à l'USMBA (3-1) pour le compte de la 13<sup>e</sup> journée du championnat de Ligue 1. Cette troisième défaite de la saison pour le MCA s'est avérée lourde de conséquences, puisqu'elle a permis au leader, le CR Belouizdad, vainqueur à domici-

le de la JS Saoura (1-0), de creuser l'écart en tête du classement, comptant désormais quatre longueurs d'avance sur les «Vert et Rouge», à deux journées de la fin de la phase aller de la compétition. Désormais dos au mur, le club est dans l'obligation de réagir dès la prochaine sortie contre les Irakiens d'Al-Quwa Al-Jawiya le 16 décembre au stade Mustapha-Tchaker de Blida, en 1/8<sup>e</sup> de finale retour. Lors de la première manche disputée à Erbil, les deux équipes s'étaient neutralisées (0-0).

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

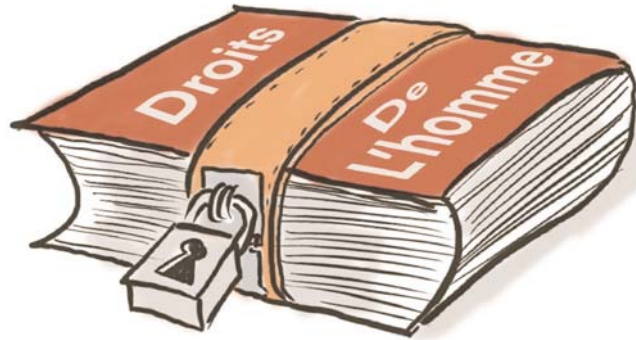
Oran

## L'ex-directeur de l'agence foncière de Bir El Djir condamné à 3 ans de prison ferme

L'EX-DIRECTEUR de l'agence foncière de la commune de Bir El Djir (B.B.) a été condamné, mardi, à une peine de trois ans de prison ferme par le tribunal correctionnel de cité Djamel (Oran). Le procureur de la République avait requis, le 26 novembre dernier, une peine de 7 ans de prison ferme à son encontre. Le mis en cause est poursuivi pour faux et usage de faux, escroquerie et utilisation abusive de sa fonction. Le procureur de la République avait également requis une amende de 500 000 DA à l'encontre du mis en cause. Cette affaire revient après que l'accusé ait introduit une opposition, suite à un premier verdict de 5 ans de prison ferme prononcé à son encontre par le même tribunal en janvier 2017. Selon les faits relatés durant l'audience, l'affaire remonte à 2010, lorsque le propriétaire d'un terrain, sis à Bir El-Djir, sur lequel il avait édifié une usine, a été notifié d'un avis d'expulsion. Le même jour, les services de l'APC de Bir El-Djir, accompagnés d'éléments de la

Gendarmerie nationale, se sont rendus sur les lieux pour exécuter la décision d'expulsion. Le propriétaire de l'usine a présenté aux responsables de l'APC et aux forces de l'ordre tous les documents attestant l'achat du terrain en question en 2004, qui s'étale sur 2 000 m<sup>2</sup>. Sur ces faits, les éléments de la Gendarmerie nationale ont lancé une enquête et une plainte a été déposée pour la récupération du terrain, qui s'est avéré être la propriété de la commune de Bir El-Djir. En 2012, après une série d'enquêtes préliminaires, de nombreuses anomalies ont été découvertes dans le dossier en relation avec le terrain en question. Les documents présentés par le propriétaire de l'usine mentionnaient, entre autres, une délibération falsifiée de l'APC de Bir El-Djir remontant à juillet 1997 concernant le terrain et signée par l'accusé. Ce dernier a été alors arrêté et placé en détention, puis jugé par le tribunal correctionnel de cité Djamel qui l'a condamné à 5 ans de prison ferme. **Farida C./APS**

## 71 e anniversaire de la déclaration Universelle des droits de l'homme



LOUIS

Djalou@hotmail.com

Ghardaia

## Dix blessés dans un accident de la circulation près de Mansoura

DIX personnes ont été blessées dans un accident de la circulation survenu mardi en début de matinée sur la RN-1, près de Mansourah (sud de Ghardaia), a-t-on appris auprès de la

Protection civile. L'accident est survenu suite à une collision frontale entre deux bus assurant la liaison El-Menea/ Alger et Hassi Messaoud /Adrar, causant dix blessés souffrant de trauma-

tismes. Ces derniers ont été évacués vers les établissements sanitaires d'Ain Lezeg et Métilli, les plus proches du lieu de l'accident.

L.O.

Publicité

idoom Internet

Nouvelle  
Tarification  
d'Internet

Nouveau

4 Mb/s  
~~3200 DA~~  
2599 DA

8 Mb/s  
~~5000 DA~~  
3599 DA

La nouvelle tarification concerne les clients IDOOM ADSL et IDOOM FIBRE.

[www.algeriatelecom.dz](http://www.algeriatelecom.dz)

